

Rapport de gestion de l'organe d'administration à l'Assemblée générale du 9 juin 2026

Exercice 2025

Les articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations de même que l'article 23 des statuts d'IPFBW imposent l'élaboration d'un rapport de gestion. Celui-ci porte sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2025.

1. Evolution des affaires et situation de la société

Les faits marquants de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Renouvellement des organes de gestion ;
- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises – Attribution du marché à la société RSM pour la période 2025-2027 ;
- Renouvellement du marché du bureau comptable – Attribution du marché à la société THG pour la période 2025-2027 ;
- Accord sur la dissolution de la structure IPF (anciennement GIE);
- Convention relative à la politique de dividende ORES 2025-2039 – Approbation à l'unanimité en janvier 2025;
- Plan de financement ORES et état des lieux en Brabant wallon ; approbation du plan d'investissement 2026-2029; entérinement des engagements financiers liés au financement BEI de 450 M€ avant fin 2025 ;
- NEOWAL – Augmentation de capital à hauteur de 82.000 €;
- SOCOFE – Approbation de la participation à la première phase de l'augmentation de capital à hauteur de 4.165.597 €, en vue de la souscription à l'augmentation de capital de Publi-T (Elia) ; adoption d'une stratégie de gestion du cours Elia ;
- Activent – Poursuite des projets éoliens ; mise en place d'un groupe de travail « secteur public » relatif au remboursement des intérêts sur prêts d'actionnaires ;
- Marché de fourniture d'énergie – Relance de la procédure de consultation et attribution du marché de consultance à Act-Energy;
- Marché de certifications diverses – Attribution du lot I à Bureau Technimesure Energie, du lot II à HR Certif et du lot III à Bureau Technimesure Energie ;
- Marché de consultance énergie – Panneaux photovoltaïques et bornes – Attribution du marché à la société Watt Else;
- Plan stratégique 2026-2028 incluant les modalités de financement des investissements envisagés – Adoption à l'unanimité;

2. Commentaires sur les comptes annuels :

Bilan :

Au 31 décembre 2025, le bilan d'IPFBW affiche un total de 341.059.081,57 €. Il était de 332.609.340,35 € au 31 décembre 2024.

A l'actif :

Les actifs immobilisés s'élèvent à 323.616.106,63 € contre 323.237.888,13 € en 2024.

Les actifs circulants s'établissent à de 17.404.487,62 € contre 9.318.563,99 € en 2024. Le prêt octroyé dans le cadre d'Activent Wallonie s'élèvent à 1.050.000 € pour le projet de Fleurus ce qui justifie, entre autres, l'augmentation des créances à plus d'un an. La hausse principale se situe au niveau de la trésorerie ; cette situation est due au fait que les 8.000.000 € de dividendes prévus lors de l'approbation des comptes 2024 ont seulement été payés fin janvier 2026.

Au passif :

Le montant des capitaux propres est de 228.950.352,47 € contre 224.037.949,37 € en 2024.

Le total des dettes s'élève 112.108.729,10 € au 31 décembre 2025, contre 108.571.390,98 € au 31 décembre 2024. Cette hausse est principalement due au non-paiement du dividende 2024.

Les dettes à plus d'un an s'élevaient à 95.327.247,13 € en 2024 et ressortent, à la clôture des comptes de 2025, à 93.033.435,82 €.

Compte tenu du taux OLO 10 ans, les charges à imputer pour les intérêts du 3^{ème} secteur et du fonds gaz passent respectivement de 2.196.018,43 € à 2.080.741,87 € (intérêts 3^e secteur), et de 499.973,51 € à 473.728,18 € (fonds gaz).€.

Compte de résultats

I. En ce qui concerne les ventes et prestations

Les services et biens divers passent de 214.226,00 € en 2024 à 205.138,64 € en 2025.

II. En ce qui concerne les produits financiers

Les produits financiers, liés aux immobilisations financières, s'élèvent à 14.257.410,39 € en 2025 contre 13.763.988,91 € en 2024. La hausse est principalement due à la vente des titres Elia en décembre 2025 ainsi que la vente des droits Elia à la suite de la non-participation à l'augmentation de capital. Ces opérations représentent des produits financiers à concurrence de 1.983.050,11 €.

Les dividendes versés par Ores Assets pour les parts A s'élève à 9.864.155,25 € en 2025 (5.924.386,33 € électricité + 3.939.768,92 € gaz) contre 10.402.371,06 € en 2024. Il n'y a plus de distinction entre secteurs, cette distinction est fournie uniquement sur demande dûment motivée.

En ORES, les montants qui sont versés sur une année civile donnent des conclusions différentes de celles qui ressortent de la lecture des dividendes par exercice. En effet, sur une année calendrier N, les montants reçus sont constitués du solde des dividendes de l'année N-1 et de l'acompte sur dividendes de l'année N.

Par ailleurs, il est à noter que l'Organe d'administration a approuvé, lors de sa séance du 14 janvier 2025, la convention relative à la politique de dividende ORES pour la période 2025-2039. Cette convention, indispensable pour assurer une stabilité entre les actionnaires et la société à long terme, prévoit notamment des dividendes indexés annuellement à hauteur de +1,8 % entre 2025 et 2029, suivis d'une période de réévaluation à partir de 2030 tenant compte des exigences de financement liées à la transition énergétique.

Les dividendes perçus en SOCOFE et ELIA s'élèvent à 2.138.577,50 € (1.946.349,00 € SOCOFE + 192.228,50 € ELIA), ce qui confirme la pertinence des choix opérés par l'Organe d'administration.

Les projets éoliens développés en Activent génèrent 228.484,22 € d'intérêts en 2025 sans versement de dividende, contre un dividende de 57.036,48 € et 187.814,22 € d'intérêts en 2024.

III. En ce qui concerne le bénéfice de l'exercice à affecter.

Le bénéfice de l'exercice à affecter s'élève à 10.924.935,33 € contre 10.207.821,47 en 2024. Le bénéfice proposé à la distribution est de 6.000.000 €

IV. Risque et incertitude

Les risques et incertitudes sont détaillés, si nécessaire, au point 9 ci-après, relatif à l'utilisation des instruments financiers par la société

3. Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant

4. Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de la société

Le financement des recapitalisations en ORES de 2028 et 2029.

5. Activités en matière de recherche et de développement.

Sans objet

6. Indications relatives à l'existence des succursales de la société

Sans objet

7. Perte reportée ressortant au bilan ou compte de résultats faisant apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice.

Sans objet

8. Informations à insérer dans le présent rapport en vertu du code des sociétés

Sans objet

9. Utilisation des instruments financiers par la société.

Sans objet

Participations

A titre liminaire, il convient de souligner que la nature même de ces participations exclut toute prise de risque inconsidérée. La volonté d'IPFBW est d'assurer un accroissement régulier sur le long terme et non pas un rendement maximisé sur du court terme.

Ores Assets – Gestion des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Brabant wallon.

Compte tenu des dispositions statutaires d'IPFBW la répartition par secteur demeure nécessaire. Ainsi, IPFBW détient, pour le secteur électricité, 5.264.053 parts A et 3.522.872 parts A pour le secteur gaz. La valeur nette comptable de la part A arrêtée au 31 décembre 2025 s'élève à 31,30 €.

Il s'agit de participations à risque très faible eu égard l'activité d'Ores Assets, régulée depuis la libéralisation des marchés de l'énergie. Toutefois, le plan financier ORES ainsi que les méthodologies tarifaires définies par la CwAPE sont susceptibles d'avoir une incidence sur les dividendes.

À cet égard, la CFO d'ORES a présenté la stratégie d'investissements et de financement 2026-2029. Le modèle énergétique actuel impose une adaptation rapide du réseau face aux défis de la transition énergétique (mobilité électrique, production locale d'énergie renouvelable, chauffage décarboné). Trois scénarios ont été envisagés, le plus ambitieux apparaissant comme le plus pertinent, sous réserve d'un accord entre le régulateur, la Région wallonne et Neowal. L'Organe d'administration a par ailleurs entériné les engagements financiers requis dans le cadre du financement de 450 M€ à conclure avec la Banque européenne d'investissement avant fin 2025, et a approuvé la réduction de l'acompte sur dividendes de décembre 2025 à hauteur de 230.823,39 €.

Ores Assets – Secteur commun

IPFBW détient pour le secteur électricité, 150.948 parts A et 78.151 parts A pour le secteur gaz.

La valeur nette comptable de la part A s'élève à 31,30 € tant-en électricité qu'en gaz.

Elia System Operator – Gestionnaire de réseau de transport d'électricité national

IPFBW détient 73.770 parts. Le risque afférent à ces participations est très faible, Elia étant une société dont les activités et les revenus sont régulés. Par ailleurs, en vue de financer l'augmentation de capital en SOCOFE, 20.000 titres ont été cédés en 2025 : 12.048 actions à 104 € le 08 décembre 2025 et 7.952 actions à 104,02 € le 09 décembre 2025 .

SOCOFE

IPFBW détient 24.029 parts en SOCOFE, soit 4,10% du capital. Cette dernière est active dans des secteurs tels l'énergie, les énergies renouvelables, l'environnement et l'eau. Il s'agit d'une participation à risque faible.

Le Directeur général de la SOCOFE a présenté les besoins de financement de la société. Les investissements à réaliser dans les prochaines années, notamment en soutien au réseau de transport (GRT Elia) et à la transition énergétique, seront conséquents. L'Organe d'administration a approuvé sa participation à hauteur de

4.165.597 € à la première phase de l'augmentation de capital de la SOCOFE, afin de permettre la souscription à l'augmentation de capital de Publi-T (Elia).

ACTIVENT

IPFBW détient 5% du capital d'Activent, société ayant pour objet le développement de projets éoliens et la production d'énergie renouvelable.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières en Activent se répartissaient comme suit :

| | | |
|----------------------|---------------|----------------|
| Capital libéré | | 1.684.819,00 € |
| Prêts d'actionnaires | Le Roeux | 37.003,37 € |
| | Ghislenghien | 197.054,25 € |
| | AGC Seneffe | 120.959,22 € |
| | H & M Ghlin | 126.287,91 € |
| | JTEKT | 178.868,65 € |
| | Cosucra | 209.197,75 € |
| | Framerics | 356.099,25 € |
| | Ghlin-Baudour | 1.082.237,50 € |
| | Spy | 447.166,59 € |
| | Fleurus | 1.050.000 € |

Un groupe de travail « secteur public » a été constitué afin de trouver des solutions concernant le remboursement des intérêts sur les prêts des actionnaires ainsi que sur les tranches de capital. Notre représentante au sein d'Activent participe à ce groupe de travail.

Certifié sincère et véritable,

André ANTOINE
Président

En application du Code de démocratie locale et de la décentralisation en vue d'améliorer le fonctionnement et la transparence des intercommunales, les éléments repris ci-dessous complètent le rapport de gestion.

I. Structure de l'organisation :

Organe d'administration jusqu'au 10 juin 2025 :

| | |
|-----------------------------|-----------------|
| ➤ Monsieur Lionel ROUGET | Président |
| ➤ Madame Muriel FLAMAND | Vice-présidente |
| ➤ Monsieur Philippe BARRAS | Administrateur |
| ➤ Monsieur Francis BRANCART | Administrateur |
| ➤ Madame Stéphanie BURY | Administrateur |
| ➤ Monsieur Pascal COLLIN | Administrateur |
| ➤ Monsieur Olivier DEBROEK | Administrateur |
| ➤ Monsieur Philippe DELVAUX | Administrateur |
| ➤ Monsieur André ANTOINE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Cédric GILLIS | Administrateur |
| ➤ Madame Laurence SMETS | Administrateur |

Organe d'administration dès le 10 juin 2025 :

| | |
|------------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur André ANTOINE | Président |
| ➤ Monsieur Lionel ROUGET | Vice-président |
| ➤ Madame Annie DELMEZ | Administrateur |
| ➤ Madame Anne MASSON | Administrateur |
| ➤ Madame Muriel FLAMAND | Administrateur |
| ➤ Madame Laurence SMETS | Administrateur |
| ➤ Monsieur Jean-Luc MEURICE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Thierry CHAMPAGNE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Philippe DELVAUX | Administrateur |
| ➤ Monsieur Geoffroy MATAGNE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Benoît HUTS | Administrateur |
| ➤ Monsieur Rémy OLEMANS | Administrateur |

Bureau exécutif jusqu'au 10 juin 2025 :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| ➤ Monsieur Lionel ROUGET | Président |
| ➤ Madame Muriel FLAMAND | Vice-présidente |
| ➤ Monsieur Cédric GILLIS | Administrateur |

Bureau exécutif dès le 10 juin 2025:

| | |
|--------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur André ANTOINE | Président |
| ➤ Monsieur Lionel ROUGET | Vice-président |
| ➤ Madame Anne MASSON | Administrateur |

Comité de rémunération jusqu'au 10 juin 2025 :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur Francis BRANCART | Administrateur |
| ➤ Monsieur Olivier DEBROEK | Administrateur |
| ➤ Monsieur Philippe DELVAUX | Administrateur |

Comité de rémunération dès le 10 juin 2025 :

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| ➤ Madame Annie DELMEZ | Administrateur |
| ➤ Monsieur Jean-Luc MEURICE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Philippe DELVAUX | Administrateur |

Comité d'audit jusqu'au 10 juin 2025:

- | | |
|----------------------------|----------------|
| ➤ Monsieur Philippe BARRAS | Administrateur |
| ➤ Madame Stéphanie BURY | Administrateur |

Comité d'audit dès le 10 juin 2025:

- | | |
|------------------------------|----------------|
| ➤ Madame Muriel FLAMAND | Administrateur |
| ➤ Monsieur Thierry CHAMPAGNE | Administrateur |
| ➤ Monsieur Benoît HUTS | Administrateur |

II. Organigramme fonctionnel :

- | | |
|------------------------|------------|
| ➤ Madame Sarah GILLARD | Directrice |
|------------------------|------------|

III. Lignes de développement

Introduction :

A titre liminaire, nous soulignons, comme chaque année, que compte tenu de l'objet social d'IPFBW, la mise en place d'indicateurs de performance s'avère difficile. Il est peu envisageable d'y analyser le volume, le coût unitaire ou encore la qualité des services rendus.

Comme stipulé dans notre plan stratégique, des réflexions sont conduites pour assurer des politiques nouvelles et durables.

- **Services aux communes**

IPFBW organise des achats groupés dans différents domaines notamment l'électricité, le gaz, les assurances, contrôle et certification des installations électriques, ascenseurs et engins de levage, certification PEB des bâtiments publics, services dans le domaine de la prévention, dans le déploiement des bornes de recharge pour véhicule électrique et des panneaux photovoltaïques.

Cette formule présente des avantages notables, notamment une baisse de prix considérable liée à l'effet de masse, ainsi qu'un allègement de la charge administrative lié à l'organisation de marchés publics pour les adhérents (rédaction du cahier spécial des charges, lancement et attribution du marché, relations avec l'autorité de tutelle, etc.).

Dans le cadre de ces missions, IPFBW accompagne les adhérents sur la durée et coordonne les relations entre le fournisseur et/ou le prestataire de service et l'entité adhérente jusqu'à l'aboutissement de chaque dossier.

- **Evolution des intercommunales pures de financement**

IPFBW fait partie de la structure NEOWAL, qui regroupe l'ensemble des intercommunales pures de financement. Son but est de soutenir de nouveaux projets d'énergie renouvelable, par le biais d'une structure coopérative permettant la flexibilité dans sa gestion en respectant les intérêts de l'ensemble de ses actionnaires dans un souci d'égalité de traitement.

Intégrer cette structure permet à IPFBW de contribuer à la transition énergétique et ainsi être en cohérence avec son plan stratégique avec pour autres avantages, de bénéficier des compétences spécifiques et des capacités financières des futurs partenaires. IPFBW détient 10% de son capital.

- **Plan stratégique**

Le plan stratégique 2026-2028 comporte un volet dédié aux prévisions en termes de revenus et de gestion financière. À cet égard, l'Organe d'administration examine plusieurs solutions afin de financer les engagements prévus sans fragiliser l'équilibre financier, notamment la possibilité de contracter un emprunt à long terme et la

cession d'une partie de certaines participations. L'objectif est de garantir les investissements tout en maintenant, autant que possible, un niveau de dividende réaliste pour les communes associées.

Certifié sincère et véritable,

André ANTOINE
Président

IV. Plan financier pluriannuel :

2026 2027 2028

| | | | |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Remboursement des emprunts | € 2.221.462,00 | € 2.221.462,00 | € 2.221.462,00 |
| | | | |
| Dividende prévisionnel ORES Assets (électricité, gaz, secteur commun) | € 10.248.219,00 | € 10.433.043,00 | € 10.620.585,00 |
| Autres apports au résultat IPFBW | € 2.856.000,00 | € 2.913.120,00 | € 2.971.382,00 |
| | | | |
| Charges financières et coût des ventes et prestations | € 2.865.261,60 | € 2.922.566,83 | € 2.981.018,17 |
| | | | |
| Bénéfice à affecter estimatif | € 8.017.495 | € 8.202.134 | € 8.389.487 |

À la date de publication de ce rapport, des discussions sont encore en cours pour déterminer comment financer l'augmentation de capital d'ORES. Cette opération, dont la première tranche porte sur un montant de 20 000 000 €, est prévue en 2028. Le recours à l'emprunt est actuellement l'option envisagée. Ces informations ne sont pas encore intégrées dans le tableau ci-dessus. Le recours à l'emprunt est actuellement l'option envisagée. Ces informations ne sont pas encore intégrées dans le tableau ci-dessus.

André ANTOINE
Président